

RCS : ALBI Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00381 Numéro SIREN : 797 698 792 Nom ou dénomination : 3G HOLDING
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2022 sous le numéro de dépôt 4840

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐

ACTIF	Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 30/06/2022 ③	Net 30/06/2021 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010	012		
- Autres	014	016		
Immobilisations corporelles	028	030		
Immobilisations financières (1)	040	042	1 200 000	1 200 000
(5) TOTAL I	044	048	1 200 000	1 200 000
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	052		
Stocks marchandises	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	070		
Autres créances (3)	072	074		36 811
Valeurs mobilières de placement	080	082		
Disponibilités	084	086	250 990	235 952
Charges constatées d'avance	092	094		
TOTAL II	096	098	250 990	272 763
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	112	1 450 990	1 472 763

PASSIF	30/06/2022	30/06/2021
Capital social ou individuel	120	100 000
Écarts de réévaluation	124	
Réserve légale	126	20 000
Réserves réglementées	130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	132
Report à nouveau	134	-30 471
Résultat de l'exercice	136	223 138
Provisions réglementées	140	
TOTAL I	142	864 689
Provisions pour risques et charges	154	
TOTAL II	156	
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	520 581
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	1 020
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	172
Produits constatés d'avance	174	64 700
TOTAL III	176	586 301
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	1 450 990

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184

CERTIFIÉ
CONFORMÉ
N. GAIN



Exercice clos le 30/06/2022

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE										30/06/2022		30/06/2021			
Ventes de marchandises				(dont export et livraisons intracommunautaires)		209				210					
Production vendue biens						215				214					
Production vendue services						217				218					
Production stockée										222					
Production immobilisée										224					
Subventions d'exploitation reçues										226					
Autres produits										230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										234					
Variation de stock (marchandises)										236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)										238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)										240					
Autres charges externes		(dont crédit-bail mobilier		immobilier)						242		5 466 3 376			
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE		243				244					
Rémunérations du personnel										250					
Charges sociales										252					
Dotations aux amortissements										254					
Dotations aux provisions										256					
Autres charges :		- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259						262					
		- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles													
Total des charges d'exploitation (II)										264		5 466 3 376			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270		-5 466 -3 376			
Produits financiers						III		280		236 300		164 389			
Produits exceptionnels						IV		290							
Charges financières						V		294		7 696		4 851			
Charges exceptionnelles :		- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)		VI				300							
		- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)													
Impôts sur les bénéfices						VII		306							
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310		223 138 156 162			
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)		312		223 138 314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles								316							
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles								318							
Provisions non déductibles								322							
Impôts et taxes non déductibles								324							
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330		11 815					
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251							
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997			
Déductions															
Entreprise nouvelle (44 sexies)		986		Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zone restruct. défense (44 terdecies)		127					
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)		138		Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)		989		342			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)		991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex.)		992					
ZF ANG 44 quaterdecies		345		Inv. outre mer		344									
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)						655		Créance report en arrière du déficit		346					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)						643		Déduction except. (art 39 decies B)		645					
Divers, dont :		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647		Déduction except. (art 39 decies D)		648		350		236 300			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)						641		Déduction except. (art 39 decies F)		990					
Déduction except. (art 39 decies G)						649									
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		352		354 1 347	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)												356			
Déficits antérieurs reportables				70 576		(dont imputés sur le résultat)						360			
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		370		372 1 347	

3G HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 82 rue Magny-Cours, 81600 MONTANS
797 698 792 RCS ALBI

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 03 NOVEMBRE 2022
--

Exercice clos le 30 juin 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à 223 138 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	223 138 euros
A titre de dividendes <i>Soit 50 euros par action</i>	50 000 euros
Au compte « Autres réserves »	173 138 euros

Le dividende sera versé à l'issue de l'assemblée, les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par le Président.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

RAPPEL des distributions antérieures

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé à une distribution de dividendes suivants au titre des trois derniers exercices.

Exercice	Catégorie de part	Montant du revenu distribué par part	Réfaction de 40% mentionné au 2 ^{ème} du 3 de l'article 158 du Code général des impôts	
			Montant du revenu distribué éligible à la réfaction	Montant du revenu distribué NON éligible à la réfaction
Clos le 30.06.2021	Unique et ordinaire	100€	0	100 000 €
Clos le 31.12.2020	Unique et ordinaire	300€	0	300 000 €
Clos le 31.12.2019	Unique et ordinaire	0	0	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
M. Nicolas GOIN

